

DERNIERE HEURE

Les Alliés discutent des Réparations

Une séance de courte durée a eu lieu Mardi

Paris, 2. — La conférence interalliée des réparations a été ouverte mardi après-midi, à 14 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. R. Poincaré.

Le Président du Conseil français est assisté de M. de Lestayrie et de M. de Poitiers de la Rocca.

La Grande-Bretagne est représentée par M. Bonar Law, premier ministre ; par Philip Lloyd Greamer, président du Board of Trade, et par E. W. Cross, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office. La Belgique, par MM. Theunis, président du conseil ; Jaspard, ministre des affaires étrangères. L'Italie, par le marquis della Torretta, ambassadeur d'Italie à Londres ; et le baron Romano Avezzana, ambassadeur d'Italie à Paris ; Salvaio Raggi, délégué italien à la commission des réparations.

Parmi les experts, figurent notamment MM. Seydoux, directeur des relations commerciales au ministère des affaires étrangères ; Tannery et de Margerie, experts financiers, ainsi que des délégués à la commission des réparations.

La Conférence est ouverte

La réunion interalliée qui a lieu au Quai d'Orsay est ouverte, se tient dans la salle de la Rotonde, située au centre du rez-de-chaussée du ministère des Affaires étrangères et contigue au cabinet du Président du Conseil français.

M. R. Poincaré et la déléguation française ont à leur droite M. Bonar Law et ses collègues britanniques ; à leur gauche, la déléguation italienne et en face MM. Theunis et Jaspard, délégués belges.

Les délégués, après avoir échangé quelques paroles éloquentes dans la salle des délibérations, ou le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, prononce une allocution de bienvenue.

Elle est consacrée à l'exposé des différents plans

La première réunion de la conférence est terminée, à 16 h. 15.

Elle a été consacrée à l'exposé des projets français, anglais et italiens, respectivement par MM. Poincaré, Bonar Law et marquis della Torretta.

Ces trois plans seront publiés dans la soirée.

La prochaine réunion de la conférence a été fixée à demain 14 heures, afin de permettre l'examen approfondi des thèses en présence.

Il est probable qu'une réunion d'experts commencera l'étude demain matin.

Le Conseil des Ministres a approuvé le plan de M. Poincaré

Les ministres s'étaient réunis mardi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand.

M. Raymond Poincaré, président du conseil, avait soumis à ses collègues le programme qui a été communiqué à la conférence et qui avait été préparé en collaboration par les divers ministres intéressés, les ministres des affaires étrangères, des finances, des travaux publics et des régions libérées. Le Conseil avait unanimement approuvé ce plan.

Ce que fourniraient les gages suivant la thèse française

Paris, 2. — Suivant la thèse présentée par M. Poincaré, les gages saisis donneraient aux puissances Alliées l'équivalent de 400 millions de marks ou 120 milliards (dont 190 pour les dommages et 200 pour le kohlentsteuer). Au total, on peut espérer que la productivité nette des gages

envisagés évaluée en marks-or, atteindrait les montants suivants :

1. Exécution intégrale du programme des livraisons de charbon à la Commission des réparations, 300.000.000.
 2. Livraisons de bois 40.000.000.
 3. Livraisons d'azote 60.000.000.
 4. Prélèvement de devises étrangères sur les exportateurs 400.000.000.
 5. Saisie des taxes à l'exportation (montant perçu en devises étrangères) 20.000.000.
 6. Saisie du kohlentsteuer (montant perçu en devises étrangères) 120.000.000.
- Total général, 1.000.000.000.

Les sanctions prévues

En cas de non exécution, les sanctions suivantes seraient mises en jeu :

1. L'occupation militaire des districts d'Essen et de Bochum et de toute la partie du bassin de la Ruhr déterminée par le maréchal Foch.
2. L'établissement d'un cordon douanier à l'est de l'ensemble des territoires occupés. Et cela sans préjudice de la constatation française que toute inexécution du traité de Versailles a eu déjà et aurait encore à l'avenir pour objet de reculer les dates d'évacuation des territoires occupés.

Le projet anglais a provoqué une déception en France

Paris, 2. — On croit savoir que la thèse anglaise, telle qu'elle est présentée dans le projet britannique, a provoqué dans les milieux français une certaine déception. Elle est très éloignée du point de vue français et procédée d'un esprit tout à fait différent. Elle aboutit, en outre, à des résultats qui seraient considérés en France comme nettement insuffisants. Les propositions britanniques ont encore l'inconvénient de rompre sur certains points avec le traité de Versailles.

Leur acceptation et leur mise en œuvre auraient une influence funeste sur le règlement des réparations tel qu'il a été prévu dans le traité.

L'encercllement de la Ruhr ne serait pas nécessaire

Paris, 2. — L'influence du maréchal Foch s'est exercée dans un sens opposé à toute opération militaire trop limitée visant à l'encercllement de la Ruhr.

Le maréchal n'a rien à ajouter à une pareille mesure, si elle devenait nécessaire et qu'on pût la réaliser plus tard avec les effectifs suffisants. Mais il lui déplait d'engager, soit dans l'intérieur, soit au pourtour d'une région industrielle et ouvrière d'une population aussi dense de petits détachements à titre de protection pour les fonctionnaires civils.

La réduction de ces forces, leur dispersion sur un territoire où les maisons se touchent pour ainsi dire, peut aisément provoquer des incidents qui exigeraient des sanctions et deviendraient ainsi contrairement à ce que l'on veut pour le gouvernement français.

Tenant compte de cette appréciation, le gouvernement français est arrivé à la conception qu'il n'est pas nécessaire d'encercler la Ruhr pour en percevoir les revenus douaniers et que, par un système de centralisation, ces revenus peuvent être collectés par les alliés dans un certain nombre de bureaux placés dans les grandes villes et dont la surveillance serait beaucoup plus aisée.

minet tenu par M. Emile Bailly, mutilé de guerre, rue Perrot, 36. Celui-ci ayant refusé de servir à boire à des jeunes gens en état d'ivresse, ces derniers lui portèrent des coups. Un consommateur, M. Jules Hennebellé, 41 ans, peigneur, également mutilé de guerre, prit la défense de son camarade et fut quelque peu contusionné, ainsi que sa femme, au cours de la bagarre.

Deux des jeunes gens ont été arrêtés. Ce sont les nommés Maurice Baillieux, 18 ans, originaire d'Ypres, demeurant rue Fierredou, 6, et Louis Delattre, 19 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Desrouseaux, 8.

LE FEU AU TISSAGE PROUVOST

Le feu s'est déclaré à nouveau avant une heure du matin au tissage Prouvost, 45, rue du Nouveau-Monde, dans un amas de déchets provenant du sinistre du 25 Novembre dernier.

Les pompiers ont réussi, après deux heures d'efforts, à éteindre ce nouvel incendie. Le Directeur du tissage a déclaré à M. Vandamme, commissaire de police, que ces marchandises n'appartiennent pas à M. Prouvost, mais aux Compagnies d'assurances auxquelles le propriétaire est en procès. Il a informé en outre le magistrat que pareil fait est de nature à se reproduire si les déchets en question doivent rester un certain temps dans le même état.

Les Funérailles solennelles des Morts glorieux

Lecomte Edmond, caporal 166e R.I., rue du Tilleul, imp. Ingouville, membre de « L'Anclenne ». — Desbarbieux Julien, soldat 268e T., rue Lafontaine, 33, contremaître de la maison Motte-Marquette, médaillé du travail. — Blaveot Romain, soldat 5e section C. O. A., rue du Chemin Neuf, 2, ancien 2e cafetier, rue St-Georges. — Mingin Eugène, soldat 16e Chasseurs à pied, médaille militaire. Croix de guerre, rue des Longue-Halles, 81, cour Desbarbieux, 2, membre de « L'Anclenne ». — Durandin Jean, adjudant, 56e Chasseurs à pied, médaille militaire, Croix de guerre, rue Hilarion, c. Fremaux, ancien employé d'octroi. — Fastenackels Kléber, maréchal des logis 9e Dragon, Grande Rue 149. — Deffontaine Louis, soldat 166e d'infanterie, rue des Parvenues 62, membre de « Mutuelle et L'Employés et des Anciens de l'Ecole St-Bruno ». — Hancqart Fernand, soldat 59e d'art., Médaille militaire, Croix de guerre, rue du Pile, 140. — Verdock Georges, soldat 127e R. L., rue du Progrès, 51. — Vandesquille Paul, caporal 127e R. L., Médaille militaire, Croix de guerre de la 140e et c. Vanuxem, 13. — Depauw Pierre, soldat 265e R. L., Boulevard de la République, 75. — Delcour Pierre, victime civile, rue de Denain, 73. — Franchomme Clotilde, victime civile, rue Archimède, 64, cour Polyte 3. — Bulteau Albert, victime civile,

rue Vaucanson, 57, c. Desbouvière 2. — Seagré Victor, victime civile, rue Hellman, 17.

Les funérailles des victimes de la guerre dont les noms suivent seront célébrées aujourd'hui mercredi à 2 h. 30.

TOURCOING
BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-55

Les incendies du jour de l'An

Le jour de l'An a été marqué par trois incendies, heureusement peu importants. Vers 11 heures 30, dans le chantier de M. Tiberghien, fabricant, rue de la Fin de la Guerre, où le feu a pris naissance dans un hangar servant de remise aux outillages des divers ateliers, le téléphone sonne, les pompiers se sont rendus aussitôt sur les lieux et après une heure de manœuvre ont éteint l'incendie.

Les dégâts sont évalués à 4.000 francs. Le 19 heures, chez M. Tiberghien, industriel, rue Chanzu, 3, les pompiers ont été appelés pour un commencement d'incendie mais n'ont pas eu à intervenir.

Le feu communiqué à un rideau de la fenêtre a été éteint aussitôt par le personnel de la maison.

À 21 heures 30, chez M. Descamp J.-B., bonnetier, rue des Bruyères, 90, un feu de cheminée a été éteint immédiatement, à l'aide de quelques seaux d'eau, par les agents Tuilliez et Debruyère. L'intervention des pompiers accourus, n'a pas été nécessaire.

L'huile la plus digeste
parce que
la mieux préparée
c'est
l'huile des Bénédictins
En vente partout.

Une étrange affaire

LA MORT FUT PUREMENT ACCIDENTELLE

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre dernier numéro, qu'un sieur Dewulf Cyrille, 36 ans, bonnetier et épicer à Desbryck (Belgique) avait été trouvé sphryxé dans son lit dans une chambre du café Inaewart, rue Ste Barbe, 9.

Après avoir reçu dimanche dernier, la déclaration de la femme de la victime, qui affirmait que son mari devait être en possession d'une assez forte somme, M. Lefant commissaire central a continué l'enquête. À la suite des recherches qui furent opérées, il a été retrouvé sous les matelas de Dewulf, une somme de 160 francs, qu'il avait vraisemblablement déposés lui-même avant de se coucher.

D'autre part, Mme Dewulf s'est présentée de nouveau hier matin au Commissariat central et a déclaré avoir découvert à domicile dans la poche intérieure du gilet de son mari, une somme de 1.500 fr. Il paraît donc établi que la mort est purement accidentelle. D'après l'autopsie qui a été pratiquée hier par M. Muller, médecin légiste à Lille, elle est due à un empoisonnement causé par l'oxyde de carbone.

UN FORÉNIER

M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé procès-verbal à la charge de Colette Henri, 30 ans, ouvrière d'Etat de Jemmapes, Anglaise, femme en état d'ivresse, s'est rebellée contre des agents et leur a porté des coups.

POIVROTS

Les nommés Demeyère ules, rue de Jemmapes, 10 ; Dimeulien Raymond, rue de Moiron, 12 ; Lemayre Angèle, femme Collette, rue de Jemmapes, 10, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir, étant en état d'ivresse, exercé les uns et les autres et réciproquement des violences.

GROUPE DES MUTILES DE TOURCOING ET SES CANTONS

Nous rappelons à nos camarades mutilés titulaires de la carte de circulation à demi-tarif des Compagnies de tramways de Roubaix-Tourcoing et de Lille-Roubaix-Tourcoing, qu'ils peuvent dès maintenant déposer leur carte de 1922 au bureau du groupe, 43, rue du laze, qui fera le nécessaire pour le renouvellement pour 1923.

LE COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS

M. L. A. Le Neveu, alacé commercial à l'ambassade France aux Etats-Unis, viendra à Tourcoing demain et se rendra, dans une salle de la Chambre de Commerce, de 9 h. à midi, et de 1 h. à 3 h., à la disposition des industriels et des commerçants qui désireraient le consulter.

SERVICE TELEPHONIQUE DE NUIT

L'Annuaire des Abonnés pour l'année 1923 est en voie d'établissement. La Chambre de Commerce prie les retardataires de faire retirer au plus tôt leur quittance d'abonnement s'ils veulent que leurs noms figurent sur la liste.

DANS LA POLICE

Le Journal Officiel a du 1er janvier publié au tableau d'avancement, pour la hors classe, 1er échelon, M. Lefant, commissaire central ; pour la 1re classe, M. Marchal, commissaire de police du 6e arrondissement. Nous leur adressons nos félicitations.

MEDAILLE MILITAIRE

Nous apprenons avec plaisir que M. Bret Alfred, chef de 3e classe à la gendarmerie de Tourcoing, vient d'être décoré de la médaille militaire, par ancienne date de service. M. Bret est arrivé à Tourcoing depuis janvier 1922, venant de Boulogne-sur-Mer. Toutes nos félicitations au récipiendaire.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi, 4 janvier, à 8 h. : représentation de « LA CHASTE SUZANNE », avec Mlle Suzanne Brévil et MM. Harlé et Chambéry. — Samedi, 6 janvier, « LA CHASTE SUZANNE ».

Le SIROP de D' VANIER et B. DUPUY

Remplace l'huile de foie de morue. N'est présentée aucun de ses inconvénients. Indiqué dans tous les cas où l'huile de foie de morue est prescrite avec succès : Lymphatisme, rachitisme, anémie, neurasthénie, catarrhes et chroniques, convalescence. — 5 fr. le flacon ; toutes pharmacies et 4, Rue de l'Alma, ANCIENS (Seine).

Autour de Roubaix-Tourcoing

HÉM

LE SERVICE DES TRAMWAYS. — Depuis le 1er janvier, le service des tramways Roubaix-Hém est assuré par deux légers véhicules qui fonctionnaient auparavant sur la ligne H. gare du Nord, gare du Elie. Ces véhicules sont loin de donner satisfaction aux voyageurs. Leur mécanisme n'est pas approprié à la voie et l'écartement des voies

est loin de répondre aux besoins, surtout aux heures de rentrées et sorties d'atelier. Aussi réclame-t-on la réparation des anciennes

WASQUEHAL
HOMMAGE POSTHUME. — La médaille militaire à titre posthume vient d'être attribuée à Lefebvre Kléber, du 186 R. I., mort pour la France, avec la citation suivante : « Brave soldat, mort glorieusement pour la France le 28 janvier 1916, à Douaumont. Croix de guerre avec étoile de bronze. Le déjunt était le fils de M. et Mme Achille Lefebvre, rue Jean-Jaures, à Wasquehal.

BLESSE AU TRAVAIL. — A la manufacture de Saint-Gobain, Clotaire Maillot, 43 ans, 7, rue Hoche, à Wasquehal, a fait une chute dans un escalier qui l'a blessé au pied gauche. M. le docteur Bupin a constaté des contusions avec plaies superficielles de la jambe gauche, nécessitant un repos de 15 jours.

AUX EX-PRISONNIERS DE GUERRE DU CAMPICHAU. — Les prisonniers de guerre résidant dans les quartiers du Chapreau et de la Planchette-au-Riz, ont intérêt à se rendre chez M. Paul Doyen, pour remplir une fiche de renseignements pour la perception de l'indemnité de nourriture. Inscrire ces renseignements, de 7 heures à 8 heures du soir, jusqu'à dimanche 7 janvier, dernier délai. M. Doyen habite 4, rue La Fontaine.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui, à 3 h. 30, consultation des nourrissons à l'école Maternelle du Chapreau et demain jeudi 4 janvier, à la même heure, à la Maternelle, le quartier du Centre. On remplit les lots de la tombola aux gagnants et des lots de consolation pour les mères de famille non favorisées. Se munir des billets de tombola.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Aujourd'hui mercredi, 3 janvier, de 2 h. 30 à 4 h., le percepteur se rendra à la Mairie pour la perception des contributions et des revenus communaux et le paiement des divers mandats.

ÉTAT CIVIL.

Guernonprez Marie, 17 ans et demi, Rille de l'Abellie, 33.

COMINES

UN PEU DE JOIE CHEZ NOS VIEILLARDS. — Le groupe des Musiciens composé de MM. Timm, Ernaux, Arthur, Alexandre Alfred, Geynet Victor, Gaillets Henri, du sympathique Dramen Cominos Lagueux Albert, et dirigé par M. Louis Perrière, qui déjà ont prêté leur concours pour donner des bals au profit des vieux combattants, etc., ont réalisé le dimanche 31 décembre, un nouveau tour de force en organisant dans la salle bordelaise organisée par M. Cornil, Gilda des Alliés, un bal brillant au profit des vieillards et hospitalisés de Comines.

Ce bal a réussi au-delà de toute espérance et nombreux furent les cominois qui, par leur ardeur et leur participation, vinrent en aide aux vieillards.

Le 1er janvier, au matin, le groupe, avec ses instruments, si rendit à l'Hospice-hôpital, où il fut très aimablement reçu et joué quelques morceaux d'organes bien exécutés des hospitalisés. Puis, M. Gustave Lecocq fils, au nom des musiciens, remit à chacun des vieillards une enveloppe renfermant 50 francs.

Les Cominois qui ont organisé ce geste désintéressé des organisateurs seront nommés : les félicité et à les encourager et se feront un devoir de prêter leur concours pécuniaire, lorsque l'occasion se présentera.

Plus d'Aloès, ni de Colombine Produits Irritants
La Constipation est vaincue et l'Intestin rajeuni par les GRAINS de VICHY émoullients

Dépôt : Gde Pharmacie de France, 1, Marché-aux-Poûlets, Lille, et toutes Pharmacies.

LILLE

Une femme voulait révoquer son mari LA POLICE L'EMPECHA DE METTRE SON PROJET A EXECUTION

An numéro 21 de la rue Ratisbonne, habitant depuis un certain temps les époux Auguste Demarie, âgés respectivement, le mari de 33 ans et la femme de 30 ans. De leur union est né un enfant.

La paix ne semblait pas toujours régner au sein du ménage et à maintes reprises, des querelles plus ou moins violentes surgissaient entre les époux.

D'après les dires du mari, sa femme était très jalouse et d'un caractère exécrable. Dans l'après-midi de dimanche, une nouvelle dispute surgissait au cours de laquelle la femme Demarie menaça de tuer son mari.

Ce dernier, sans tenir compte des menaces de sa femme, s'en alla noyer ses peines à l'estaminet Merville, sis à l'angle des rues Gambetta et Ratisbonne.

Pendant ce temps, sa femme ruminait sa vengeance. Vers 17 heures, elle alla se poster au quin de l'estaminet précité.

Malheureusement pour elle, son mari l'avait aperçue et avec l'aide d'amis complaisants, il fit prévenir les agents du poste de police de la Préfecture.

Au moment où elle s'y attendait le moins, Mme Héline Demarie, fut appréhendée et conduite au commissariat de permanence.

Fouillée, elle fut trouvée en possession d'un revolver chargé de six balles. D'autre part, elle avait encore sept cartouches de rechange.

Interrogée par M. le Commissaire de permanence, elle déclara froidement que son intention était de tuer son époux au moment où il allait sortir du café.

Mme Demarie a été maintenue en état d'arrestation en attendant que l'enquête soit terminée.

Horloges Electriques

Spécialités d'Installations - Devis gratuits
DUCASTEL-BLANDIN, 61, r. Nationale, Lille
Tél. 6.46 14001

DOUAI

DES COUPS DE FEU

Des coups de feu ont été tirés la nuit rue d'Arras. Les agents, accourus, n'ont pas retrouvé les noctambules qui se livraient à cet amusement imbecile.

LE PRIX DU PAIN

A dater du mardi 2 janvier 1923, et jusqu'à nouvel arrêté, la taxe du prix du pain est fixée à un franc dix centimes le kilo, pour tout le territoire de la ville de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOIGNIES

UNE RIXE AU FOND

À la remonte des ouvriers de la fosse N. 5 des Mines de l'Écarpelle à Dorigines, le mineur Michel Kujava, polonais, demeurant rue de la Briquette, eut une discussion avec un autre ouvrier l'Algérien Benkalid Tafef, qui voulait monter avant lui dans la cage.

Le sidi, tout à coup, asséna un violent coup de lampe sur la tête du Polonais et lui administra en outre une volée de coups de bâton. Blessé assez fortement à l'œil droit, Kujava a porté plainte.

Le 40 CHARDE. — Étant livré, Marie Pouché, 58 ans, demeurant à Dorigines, fut

du tapage rue du Polygone. Elle a recollé un procès-verbal.

FENAIN

EXPLOIT DE POLONAIS. — Trois Polonais, les nommés Leskiowicz, Thomazowski et Makowa arrivèrent l'autre soir chez leur compatriote Edouard Watroba, cabaretier à la nouvelle cité.

Ils prétendaient danser au son de l'accordéon. Watroba s'étant opposé à cette manifestation musicale et chorégraphique.

Une vive discussion s'engagea. Finalement Leskiowicz empoigna Watroba à la gorge et lui porta quelques violents coups de matraque. Ses camarades portèrent également des coups au cabaretier. Celui-ci, fortement contusionné, a dû s'aliter. Il a porté plainte contre ses agresseurs.

SIN-LE-NOBLE

ENTRE FRERES. — Parce que son frère Regid Amar ben Larbs, 39 ans, qui demeure avec lui, s'était attardé au cabaret, Regid Mohammed, 30 ans, lui administra une formidable correction. Il frappa si brutalement que Amar dut recevoir les soins d'un médecin. Mécontent, le batta à tort et à travers.

ANICHE

ERREUR N'EST PAS COMPTE. — Au bal des conscrits de la classe 1923, qui a eu lieu le 1er janvier dans la salle des fêtes du Syndicat des Verriers, un perdus à été échangé au vestiaire. Nous prions la personne à qui le pardessus a été remis par erreur de bien vouloir se faire connaître au bureau du Syndicat des Verriers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

TOUJOURS LE REVOLVER. — Deux agents en tournée, rue Jean-Jaures entendirent vers minuit trente mardi, successivement quatre coups de revolver dans la direction du coin de 12 ; ils y trouvèrent réunis une quinzaine d'Algériens au milieu desquels l'horrible M... qui éprouva le besoin de dire aux agents : « J'ai fait partir quatre pétards ».

Peu convaincus par le beau parler, les agents explorèrent le quartier et trouvèrent le revolver près de l'estaminet de la veuve Barbé.

Retrouvé et conduit au poste, M... avoua avoir tiré. Il recolla un procès-verbal pour tapage nocturne et un autre pour port d'arme prohibée.

PINCE. — Raymond Textoris, au service de M. Douliet, quincaillier, rue Jean-Jaures, soupçonné de vols d'outils et de cuir, a dû les avouer. M. le commissaire de police l'a déferé au Parquet.

VIEUX-CONDÉ

ENCORE LES EXOTIQUES. — Les nombreux étrangers importés dans la région par la Compagnie des mines d'Anzin continuent leurs exploits.

Dans la soirée de dimanche, une rixe éclata entre Polonais et Algériens dans l'estaminet de M. Daniel, rue Victor-Hugo. De guerre lasse, les belligérants se livrèrent à un sac en sonnerie et, quelques minutes plus tard, les gardes Marissal et Lefebvre mirent fin aux dangereuses fantaisies de ces turbulents en procédant à l'arrestation de l'un d'eux. La gendarmerie se livre à une enquête.

ENCORE UNE VICTIME DE LA GUERRE. — Jeudi 15 heures, se feront les obsèques civiles de Léon Vaneste, décédé le 4 avril 1919, des suites de ses blessures.

Le cortège se formera à la gare de Vieux-Condé à 2 h. 45.

Tous les camarades libres sont conviés à y assister. — N. G.

SAINT-AMAND

MORT SUBITE. Paul Auberson, 49 ans, demeurant à Faurg de Roubaix, se rendait au travail mardi vers sept heures, quand il mais le docteur Fourmeaux, prévenu, ne put que constater le décès.

AVESNES

Tribunal Correctionnel

Audience du mardi 2 janvier 1923
ANOR. — Outrages à garde et ivresse - 50 francs plus 5 fr. de Campin Camille, 18 ans, employé de chemin de fer.

AVESNES. — Infraction à la loi sur les étrangers - 50 fr. et 5 fr. par défaut à DePASSE Edgar, 32 ans, journalier et Masson Marie, 18 ans, journalière, tous deux sans domicile fixe.

FEIGNIES. — Vols de fait, infraction à la loi sur les étrangers et chasse sans permis - 15 ours de prison avec sursis et trois amendes de 100, 100, et 50 francs à Bassart Camille, 19 ans, journalier (sur opposition). — FERRANDE. — Délit de flagrant délit de fusil de guerre - 50 fr. d'amende et confiscation à Hautier Arthur, 38 ans, ouvrier.

LIMONT-FONTAINE. — Coups et blessures 8 ours de prison et 25 fr. d'amende à Bridet Tobie, 32 ans, ouvrier (sur opposition à jugement identique).

LOUROIL. — Adultère et complicité : 100 francs par défaut à Keyser Léandre, 46 ans et Fourier Emile, 41 ans.

Vol : 1 mois et 100 francs à Saegeman François, 63 ans, ouvrier d'usine.

MAUBEUGE. — Outrages à garde et ivresse - 100 fr. et 5 fr. de Devitte Arthur, 26 ans, plaigneur à Villers-sur-Nicolas, et 15 jours avec sursis, 50 fr. et 3 fr. à Lallemand Auguste, 29 ans, surveillant.

Infraction à la loi sur les étrangers : 50 fr. et 5 fr. à Dierdonck Charles, terrassier, 41 ans.

NEUF-MESNIL. — Coups : 100 fr. d'amende à Vandeverghen Guillaume, 19 ans, journalier.

VOL. — M. Lefebvre, cabaretier et Mme Gaux, charcutière, ayant commis l'imprudence de ne pas fermer leur triple-casas, un inconnu en a profité pour soustraire 50 fr. chez le remier et 200 fr. chez Mme Gaux. Plainte a été déposée au Commissariat de police d'Avesnes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE